

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 09

Votants 10

L'an deux mille vingt deux,
Le 24 février à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué,
s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2022

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absents et excusés : Olivier COURCEULLES.

Pouvoir : d'Olivier COURCEULLES à Jean-Jacques MEUNIER

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Marie-Charlotte RAVINEAU pour secrétaire de séance.
Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Dépenses à imputer sur le compte 6232 "fêtes et cérémonies" (7.1)
- Fixation des tarifs des manifestations culturelles 2022 (7.1)
- Demande de dotation de l'État au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la traversée du hameau de "Morillon" - annule et remplace la délibération n°22.01.04 du 25/01/2022 (7.5)
- Demande de subventions pour la manifestation Label Eau (7.5)
- Appel au Premier Ministre pour la formation de médecins supplémentaires en Région Centre-Val de Loire (8.6)

Questions diverses :

- Planning bureau de vote - élection présidentielle
- Castors
- Travaux (SNCF, fibre...)
- Demande de panneaux de signalisation Haut Chamboisson

Présentation des décisions du Maire le cas échéant

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

1) Compte rendu du comité de pilotage (COFIL) du Contrat Local de Santé

Madame DIF rend compte de la visioconférence du 1^{er} février consacrée au prochain Contrat Local de Santé. A la suite de rencontres de secteurs avec les communes, plusieurs problèmes ont ainsi pu être identifiés : mobilité, désertification médicale et difficultés temporelles et spatiales pour la consultation de spécialistes. Le but du nouveau CLS est de répondre aux besoins des habitants. Ceux-ci ont été identifiés lors d'une enquête citoyenne réalisée par l'ARS en 2017, d'une enquête de parentalité réalisée en 2021 avec un questionnaire pour les parents et un questionnaire pour les jeunes et d'une troisième enquête sur la santé, réalisée par la Communauté de communes et accessible du 1^{er} février au 31 mars 2022.

2) Compte rendu de la commission communautaire développement touristique

Madame BERTHONNEAU rend compte de la réunion du 10 janvier dernier. Elle fait part des ambitions pour le territoire sur les 5 prochaines années : affirmer l'identité touristique et culturelle sur Loches Sud Touraine, générer des retombées pour le territoire et réfléchir au tourisme de demain. Le diagnostic réalisé en septembre 2021 a permis de dégager 3 axes stratégiques. D'abord, renforcer l'attractivité et la notoriété touristique, ensuite, soutenir et accompagner l'économie touristique locale et enfin, développer et favoriser le patrimoine naturel et culturel. Madame BERTHONNEAU présente ensuite le bilan des actions 2021 et les projets 2022. Elle évoque notamment : les travaux sur le lac de Chemillé, la voie verte et les itinérances.

3) Compte rendu de la commission communautaire milieux aquatiques et prévention des inondations

Madame DELWARTE rend compte de la réunion du 21 février 2022. Elle présente tout d'abord la FREDON qui agit notamment dans la lutte des rongeurs aquatiques. Madame DELWARTE aborde ensuite les Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont le but est de préserver et mettre en valeur le site, associer les communes, sensibiliser le public et promouvoir le tourisme vert en net développement. Elle présente les actions réalisées et leurs effets ainsi que les projets pour les ENS des Prairies du Roy et de Chemillé. S'agissant des rivières, Madame DELWARTE expose les travaux envisagés pour l'Indrois, l'Indre (avec notamment l'arrachage de la Jussie entre Loches et Reignac), la Claise et l'Esves. Monsieur le Maire revient sur la lutte contre la Jussie et informe le Conseil Municipal que le lancement de la campagne se fera lors de Label Eau, sur le stand des techniciennes de rivières.

4) Compte rendu de la commission communale culture et communication

Monsieur LEBEAU rend compte de la commission culture et communication du 8 février dernier. Il présente d'abord le programme prévisionnel de la manifestation Label Eau du 03 juillet prochain : le projet réunissant les communes de Chambourg, Chédigny, Dolus, Reignac et Saint-Quentin pour organiser un défilé sur l'eau avec des radeaux, quelques nouveaux exposants en plus des participants et l'animation musicale assurée par Michel Ville, après le dîner préparé par le Relais d'Azay. Monsieur LEBEAU évoque ensuite les expositions à la bibliothèque : flûtes de tous les pays (février), photographies (avril), 1942-2022 « il y a 80 ans... » (mai). Les autres événements à retenir sont la randonnée communale le 3 avril, la cérémonie et le repas du 8 mai, une soirée animée par une chorale au printemps ou en décembre, un concert jazz avec Héloïse Lefebvre (originaire d'Azay) le 24 septembre, une soirée lecture le 15 octobre, les journées de l'environnement du 21 au 24 octobre, la soirée FESTHEA le 02 novembre et le repas intergénérationnel le 15 décembre. Enfin, Monsieur LEBEAU présente au Conseil Municipal les pistes pour le prochain bulletin communal.

5) Compte rendu du comité syndical du SIEIL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SIEIL travaille sur la sobriété énergétique, sujet d'actualité compte tenu des hausses du prix de l'énergie. Il évoque également la sortie de la métropole du SIEIL, la question de l'évolution de l'ALEC, l'arrivée d'un technicien énergéticien en septembre... Monsieur le Maire fait ensuite part du sujet des bornes de charge de véhicules électriques. Le SIEIL constate que certaines bornes sont très peu utilisées (comme Azay) et doit répondre à une demande constante de borne ultra rapide. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la suppression de la borne sur la commune.

6) Compte rendu de l'assemblée générale de l'AAPPMA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur MARY a été élu nouveau Président de l'AAPPMA. L'association souhaiterait développer davantage de partenariats avec les collectivités, à l'image de ce qui a pu être fait sur la commune d'Azay ces dernières années. L'association souhaite également développer l'information et la formation des pêcheurs aux nouvelles techniques de pêche. L'AAPPMA intervient également pour l'empoissonnement. Monsieur le Maire en profite pour évoquer le problème des castors. Une réunion est prévue prochainement avec l'OFB mais il s'agit d'une espèce protégée.

DELIBERATIONS :

N° 22.02.01 : Dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité que génère cette activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que seront imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et animations telles que la randonnée, les journées de l'Environnement, le repas des aînés (8 mai), le repas intergénérationnel..., diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements (notamment lors des mariages, naissances, décès), récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- Le règlement des factures des sociétés, artistes, associations et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations et contrats (notamment GUSO, SACEM...)
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liés aux manifestations
- Les frais de restauration des artistes, élus et employés communaux dans le cadre des manifestations communales.

N° 22.02.02 : Fixation des tarifs 2022 des manifestations culturelles

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles et concerts organisés à la salle des fêtes ou à l'église dans le cadre de la saison culturelle 2022 ;

Considérant que les tarifs des manifestations n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années ;

Considérant que l'augmentation des tarifs doit demeurer raisonnable afin de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre ;

Considérant qu'il ne semble pas opportun d'augmenter le tarif réduit fixé à 6,00 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour et 4 contre) DECIDE des tarifs comme suit :

- Tarif adulte : 9,00 €
- Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) : 6,00 €
- Tarif moins de 12 ans : gratuit.

N° 22.02.03 Demande de dotation de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la traversée du hameau de « Morillon » - annule et remplace la délibération n°22.01.04 du 25/01/2022

Considérant que le projet de sécurisation de la traversée du hameau « Morillon » se décompose comme suit :

- Réalisation d'un plateau surélevé RD10/chemin du Chesneau : 15 695 € HT

- Création d'écluses aux entrées du hameau : 9 995 € HT ;

Considérant que l'ensemble des travaux est estimé à 25 690 € HT soit 30 828 € TTC ;

Considérant que pour ces travaux, la commune peut solliciter une dotation de l'Etat au titre du reversement du produit des amendes de police, auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire chargé d'arrêter la liste des bénéficiaires et les montants des attributions à verser ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'avant projet de travaux tel que présenté
- DECIDE de solliciter une dotation de l'Etat au titre du reversement du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES :

- Réalisation d'un plateau surélevé : 15 695 € HT
- Création d'écluses : 9 995€ HT

TOTAL : 25 690 € HT

RECETTES :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDSR enveloppe socle : 6 217,00 €
- Etat – Amendes de police (30%) : 7 707 €
- COMMUNE – Autofinancement : 11 766 €

TOTAL : 25 690 € HT

- PRECISE que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N° 22.02.04 Demande de subventions pour la manifestation Label Eau

Considérant que le 03 juillet 2022 se déroulera la 6^{ème} édition de la manifestation « Label Eau » ;

Considérant qu'il est notamment prévu pour l'édition 2022, le défilé de six radeaux, fournis par la commune et décorés sur le thème de l'eau et l'environnement par chacune des communes voisines traversées par l'Indre et/ou l'Indrois, le cas échéant avec le concours de leurs associations communales, afin de les sensibiliser sur les enjeux de la préservation de l'environnement et de l'eau pour l'avenir, de créer une synergie entre les communes de la vallée de l'Indre et de l'Indrois et de donner une dimension intercommunale à la manifestation ;

Considérant que le projet se décompose comme suit :

- Communication (flyers / affiches) : 100,00 €
- Location matériel : 250,00 €
- Animation canoës : 420,00 €
- Exposition : 80,00 €
- Animation musicale (musicien, GUSO, SACEM...) : 1 700,00 €
- Restauration (dont artistes, exposants et bénévoles) / buvette / vin d'honneur : 4 800,00 €
- Réalisation de six radeaux pour le défilé (dont récompenses pour les lauréats) : 3 500,00 €
- Temps agents : 850,00 €

Considérant que dans le cadre de cette manifestation, la commune d'Azay-sur-Indre peut obtenir des aides publiques de la part du Conseil Départemental dans le cadre des actions communales en faveur de la préservation du milieu naturel et de la part de l'Europe dans le cadre du programme LEADER : mise en œuvre de la stratégie locale de développement – programme de développement Rural ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet tel que présenté
- DECIDE de solliciter une subvention du Conseil Départemental de 1 000,00 € dans le cadre des deux actions communales en faveur de la préservation du milieu naturel à savoir la journée de l'environnement pour 200,00 € et « Label Eau » pour 800,00 €
- DECIDE de solliciter une subvention de l'Europe à hauteur maximale dans le cadre du programme LEADER
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

DEPENSES : 12 200,00 € TTC

- Communication (flyers / affiches) : 100,00 €
- Location matériel : 250,00 €

- Animation canoës : 420,00 €
- Exposition : 80,00 €
- Animation musicale (musiciens, GUSO, SACEM...) : 1 700,00 €
- Restauration (dont artistes, exposants et bénévoles) / buvette / vin d'honneur : 4 800,00 €
- Réalisation de six radeaux pour le défilé (dont récompenses pour les lauréats) : 3 500,00 €
- Temps agents : 850,00 €
- Achat divers : 500,00 €

RECETTES : 12 200,00 € TTC

- Conseil Départemental – Fonds d'Animation Local : 300 €
- Conseil Départemental – Préservation milieu naturel : 800 €
- Europe – LEADER : 2 900,00 €
- Produits de la vente : 4 800,00 €
- Autofinancement commune : 3 400,00 €

- PRECISE que la dépense sera prévue au budget primitif 2022

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N° 22.02.05 Appel au Premier Ministre pour la formation de médecins supplémentaires en Région Centre-Val de Loire

Considérant la situation très critique de l'accès aux soins dans l'ensemble des territoires de la Région Centre-Val de Loire ;

Considérant la mobilisation collective initiée par les Présidents de la Région Centre-Val de Loire et du CESER via une demande d'audience au Premier Ministre sur les sujets de l'accès aux soins, de la formation des médecins... ;

Considérant que, malgré les annonces du Premier Ministre en date du 22 février dernier, il reste nécessaire de soutenir cette mobilisation collective contre la désertification médicale en Région Centre-Val de Loire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de soutenir la mobilisation des collectivités pour former deux cents médecins supplémentaires en Région Centre-Val de Loire.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Travaux fibre

Monsieur le Maire indique que les travaux ont repris. L'entreprise a débuté les travaux sur les secteurs de La Follaine et Morillon. Beaucoup d'endroits sont à revoir avec l'entreprise de travaux.

2) Club les Fils d'Argent

Monsieur le Maire fait part du nouveau bureau du club : présidente : MEUNIER Dominique, vice présidente : Nicole GIRARD, trésorière : Jacqueline PERRIER, trésorière adjointe : Mme HUREAU, secrétaire : Gilles GILLET, secrétaire adjointe : Lysiane PRAT et contrôleurs aux comptes : Jean-Pierre GOYER et Jeanine BOUILLO.

3) Réunion publique – présentation du projet d'aménagement Morillon

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique à l'attention des habitants de Morillon, le 16 ou 17 mars prochain à 19h00 (voire 18h30) à la salle des fêtes.

4) Planning bureaux de vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril prochain. Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote et le planning prévisionnels.

5) Taux des impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil Municipal devra se prononcer sur les taux des impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties). Une note est remise aux conseillers. Monsieur le Maire précise que les taux n'ont pas augmenté depuis 2018. Il explique également que les valeurs locatives seront fortement revalorisées (3,4 % en 2022 contre 0,2 % en 2021) et que par conséquent, même à taux constants, le produit des impôts locaux sera augmenté.

6) Demande de signalétique au Haut Chamboisson

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une habitante de Haut Chamboisson d'installer des panneaux de signalisation / prévention pour réduire la vitesse de certains automobilistes, du fait notamment de la présence d'enfants. Monsieur le Maire s'interroge sur cette demande car la circulation sur cette voie lui semble très réduite. Il demande à Madame DIF d'obtenir plus d'informations auprès de cette habitante.

7) Risque de fermeture sur le RPI

Monsieur LEBEAU interroge Monsieur le Maire sur la carte scolaire et l'avenir du regroupement scolaire. Monsieur le Maire indique que suite à l'intervention des sénateurs, la réponse du DASEN consiste à rappeler les engagements du Président de ne pas fermer d'école sans l'accord des Maires, ce qui est différent de la fermeture d'une classe. Il ajoute la fermeture est notamment le résultat de l'impossibilité pour les Maires d'empêcher toutes les scolarisations dans une école hors domicile. Il regrette également que l'argument de la scolarisation des jeunes voyageurs ne soit pas davantage pris en compte.

Prochaine réunion : le mardi 22 mars 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures et 10 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

Transmission en Sous Préfecture le 02/03/2022

Affichage le 02/03/2022